

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 039-243900560-20241128-PLUI_AN6A-DE



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes **Jura nord**



Forêt de Chaux

HHABITAT



ÉCONOMIE



TRANSPORT



ENVIRONNEMENT



PATRIMOINE

Annexes sanitaires
Alimentation en eau potable
Dossier d'approbation



L'alimentation en eau potable sur le territoire de Jura Nord

A. COMPETENCE

De nombreux syndicats intercommunaux sont en charge de l'alimentation en eau potable des communes du territoire. Les données présentées ci-après sont issues des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) suivants :

- **Le Syndicat Intercommunal des eaux de Dampierre** (2016) pour les communes de Ranchot, Salans, Evans et Dampierre,
- **Le Syndicat Intercommunal des eaux du Moulin Rouge** (2016) pour les communes de Gendrey, la Bretenière, Orchamps, Our, Saligney, Sermange et Serre-les-Moulières,
- **Le Syndicat Intercommunal des eaux et assainissement de Montmirey-le-Château** (2017) pour les communes de Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigney, Ougney et Thervay,
- **Le SAEP de Byans-sur-Doubs** (2017) pour la commune de Courtefontaine,
- **Le Syndicat Intercommunal des eaux Fin Champagne** (2017) pour les communes de La Barre et Monteplain,
- **Le SIE du Val d'Ognon** (2016) pour les communes de Louvatange, Pagny, Le Petit Mercey, Taxenne, Vitreux, Rouffange et Romain-Vigearde.
- **Les communes de Rans** (2016), Plumont (2017), Offlanges (2018), Etrepigny (2017) et Fraisans (2016).

B. LES OUVRAGES DE PRELEVEMENT

La ressource en eau du territoire de la Communauté de communes Jura Nord provient de nombreux points de captages, répartis sur et en dehors du territoire.

Le territoire compte sept captages d'eau potable, tous protégés par Déclaration d'Utilité Publique :

- **La source des Neuf Fontaines** (La Forêt de Chaux), sur la commune de Fraisans, est exploitée par les communes de Rans et de Plumont. Cette source est protégée par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 01/02/2017 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 151m³/jour, 39 420 m³/an ;
- **Le puits de Dampierre**, sur la commune d'Evans, est exploité par le SIE de Dampierre-Salans. Il est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 06/08/2001 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 2000 m³/jour ;
- **Le puits communal d'Etrepigny**, sur la commune de Rans est exploité par la commune d'Etrepigny. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 21/03/2008 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont : débit de prélèvement horaire : 20M² // débit journalier 120m³/jour ;
- **Le puits de La Barre**, présent sur la commune de La Barre est exploité par le SIVU Fin Champagne. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 22/08/2008 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 400 m³/j ;
- **Les sources de Raie des Sapins, Raie Coulon A et B, des Cerisiers et Pleine Lune**, présentent sur le territoire communal d'Offlanges sont exploitées par la commune pour son alimentation en

eau potable. Ces 5 sources sont protégées par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 01/06/2006 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 80m³/jour ;

- **Le puits de Fraisans**, présent sur la commune de Salans est exploité par la commune de Fraisans. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 06/08/2001 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 1 000 m³/jour ;
- **Le puits de Thervay** est exploité par le SIE de Montmirey. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 07/06/1991, en cours de révision, les prélèvements maximums projetés par la nouvelle DUP sont de 1 500m³/j ;

En plus de ces captages, l'alimentation en eau potable est également assurée par des sources situées à l'extérieur du territoire :

- **Les puits sur la commune de Lavans-les-Dole** : Ces puits, protégés par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 22 janvier 2001 (modifié le 3 avril 2007), sont exploités par le SIE Moulin Rouge.
- **Les puits sur la commune de Saint-Vit** : Ces puits, protégés par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 7 mars 2012, sont exploités par le SIE Val de l'Ognon.
- **Le puits de Courchapon** : Ce puits, protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du protégé du 6 septembre 2004, est exploité par le SIE Val de l'Ognon.
- **Les puits sur la commune de Chenevrey**. Ces puits, protégés par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique 21 avril 1987, sont exploités par le SIE Val de l'Ognon.

Tableau récapitulatif des débits maximum journaliers autorisés des captages du territoire (issus des arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique transmis par l'Etat) :

Captage	Débit journalier maximum autorisé (m ³)
Puits d'Etrepigny	120
Puits de Fraisans	1 000
Sources de Raie des Sapin, Raie Coulon A et B, des Cerisiers et Pleine Lune	80
La source des Neuf Fontaines	151
Le puits de Dampierre	2 000
Le puits de Thervay	1 500
Le puits de la Barre	400
TOTAL	3 751

Les captages présents sur le territoire intercommunal permettent ainsi une production théorique annuelle de 1 369 115 m³. Toutefois, ce nombre ne prenant pas en compte les sources situées à l'extérieur du territoire, la ressource disponible est plus importante.

C. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Syndicat	Bactériologie			Physico-Chimie		
	Nbr de prélèvements réalisés	Nbr de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Nbr de prélèvements réalisés	Nbr de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
SIE Dampierre	10	1	90%	10	0	100%
SIE Val de l'Ognon	55	0	100%	X	X	X
SIE Moulin Rouge	26	0	100%	26	0	100%
SIE Montmirey-le-Château	23	0	100%	21	0	100%
SIVU Fin Champagne	4	0	100%	1	0	100%
SAEP Byans-sur-Doubs	15	0	100%	23	0	100%
Commune de Rans	7	1	86%	7	5	29%
Commune de Plumont	7	2	71%	7	2	71%
Commune d'Offlanges	5	0	100%	5	0	100%
Commune d'Etrepigny	5	0	100%	5	0	100%
Commune de Fraisans	10	0	100%	11	0	100%

*Les résultats sur la commune de Rans sont dus à une panne du dispositif de chloration en 2016. Les contre-analyses réalisées par la suite ont montré un taux de conformité de 100% pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

L'eau distribuée sur le territoire présente globalement une bonne qualité bactériologie et physico-chimique.

D. LES RESEAUX

Au total, les réseaux des différents syndicats cumulent une longueur de 759 km. Toutefois ce linéaire dépasse les limites du périmètre de la Communauté de communes Jura Nord.

Syndicat	Longueur des réseaux du syndicat (en km)
SIE Dampierre	42.64
Commune d'Etrepigny	5.9
Commune de Fraisans	10.2
SIE Moulin Rouge	137.36
Commune d'Offlanges	2.195
Commune de Plumont	2
Commune de Rans	6.230
SIE Val D'ognon	400
SIE Montmirey	89.9
SAEP Byans-sur-Doubs	56.159
SIVU Fin Champagne	6.4
TOTAL	758.984

E. LES RENDEMENTS

Gestionnaire	Rendement des réseaux de distribution
SIE Dampierre	75.9%
SIE Val de l'Ognon	83.5%
SIE Moulin Rouge	83%
SIE Montmirey-le-Château	71.5%
SIE Fin Champagne	89%
SAEP Byans-sur-Doubs	85%
Commune de Rans	92%
Commune de Plumont	63.83%
Commune d'Offlanges	100%
Commune d'Etrepigny	61.62%
Commune de Fraisans	70.06%
Rendement moyen	79.58%

Le rendement minimum fixé par décret est de 67.7% Les Communes de Plumont et d'Etrepigny sont les seules à présenter un rendement insatisfaisant, le reste des communes et syndicats présentant un rendement satisfaisant, pour une moyenne de 79.58%.

F. BILAN BESOIN / RESSOURCE

Sur l'ensemble des territoires des syndicats de distribution d'eau potable, 19 814 abonnés ont été recensés en 2016-2017 (pour 42 376 habitants). Les volumes d'eau potable consommés sont détaillés par syndicat dans le tableau ci-après. La consommation moyenne facturée par abonnement domestique et non domestique confondus est de 112 m³ par an. Entre 2016 et 2017, la consommation totale s'est élevée à 2 702 144 m³.

Syndicat	Habitants	Abonnés	Consommations annuelle (volumes vendus)	Consommation / abonné annuelle
SIE Dampierre	2891	1 230	128 364	104.36
Commune d'Etrepigny	425	212	14 511	68.45
Commune de Fraisans	1266	465	55 338	119
SIE Moulin Rouge	6494	3004	382 875	127.46
Commune d'Offlanges	206	135	13 744	101.81
Commune de Plumont	106	63	4 390	69.68
Commune de Rans	473	235	20 490	87.19
SIE Val d'Ognon	24 192	1 1111	1 643 517	147.91
SIE Montmirey	3730	1934	245 970	127.18
SAEP Byans-sur-Doubs	2355	1254	167 888	133.88
SIVU Fin champagne	238	171	25 057	146.53
TOTAL	42 376	19 814	2 702 144	



	Consommation moyenne annuelle par abonné	112.13
--	---	---------------

Le PLUi prévoit l'accueil de 950 nouveaux habitants à horizon 2030, soit une population totale de 12 444 habitants. Sur le territoire, on compte en moyenne 2 habitants par abonné, et la consommation moyenne s'élève à 112 m³/abonné/an et environ 56 m³/hab/an.

Les besoins en eau potable à horizon 2030 s'élèveront donc à 1 111 827m³/an, alors que la ressource disponible est de 1 369 115 m³. La ressource actuelle permet donc l'accueil des 950 habitants prévus, d'autant plus que d'autres captages à l'extérieur du territoire assurent la production d'eau potable sur le territoire et ne sont pas comptabilisés.